

# Marche gourmande

## LE RÈGLEMENT

L'association La Fraternelle Maison Pour Tous organise sa 1ère édition de la Marche Gourmande.  
Cette manifestation aura lieu à JEANMÉNIL  
le **dimanche 14 mai 2024**

### 1. La marche

Il s'agit d'une randonnée au départ du Foyer Rural, à travers les communes de Jeanménil et de Saint-Benoit-la-Chipotte. C'est un parcours qui allie sentier forestier, champs et village, accessible à tous et aux poussettes si elles sont en mode 4x4 car il y a un champ à traverser...

### 2. Les étapes

Elles sont au nombre de 4. Départ du Foyer Rural où le café vous sera offert.  
Une première étape « **apéro** » vous fera découvrir les spécialités des « Olives du Faing » de Jeanménil. A l'étape « **plat** » il vous sera proposé un menu préparé par le traiteur « Ondine » d'Etival. La 3ème étape « **fromage** » sera proposée par la fromagerie « à la logetat » élevage bio de brebis à Tendon. Et à la 4ème étape « **dessert** » vous pourrez déguster les « Glaces de Christelle » d'Autrey. Retour au Foyer rural pour le café. Tout au long du parcours des vins du « Palais de Bacchus » accompagneront vos plats, des boissons sans alcool seront également proposées.

### 3. Réservation

La participation se fait uniquement sur réservation et n'est validée qu'à réception du paiement avant le 27 avril. Les places étant limitées, elles seront prises en compte par ordre d'arrivée. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

### 4. Equipement

Prévoir une tenue adaptée à la marche en forêt et aux conditions météorologiques.

### 5. Annulation

- La manifestation sera maintenue par les organisateurs quelles que soient les conditions météorologiques, sauf alerte tempête/vents violents sur décision officielle.
- Toute inscription se veut ferme et définitive et au-delà de la date limite d'inscription du **27 avril 2024** le montant versé restera acquis par les organisateurs.

### 6. Animaux

Les chiens seront tenus en laisse sur le parcours.

### 7. Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, accident, ou problèmes médicaux durant la manifestation.

### 8. Droit à l'image

Les participants acceptent par leur inscription que les photos sur lesquelles ils pourraient figurer soient utilisées dans le cadre d'une publication dans la presse ou sur la page facebook/site internet de l'association.

**L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**